Emploi et aspects sociaux dans les pays candidats à l'adhésion

2000/2121(INI) - 04/10/2000

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Elmar BROK (PPE/DE, D), qui fait le point sur le processus d'élargissement (voir COS/2000/2171). Intégrant l'avis de sa commission de l'emploi et des affaires sociales, le Parlement salue les efforts déployés par les pays candidats pour moderniser leurs structures économiques et sociales. Il demande que des mesures de politique économique et sociale soient mises en oeuvre dans le cadre de la stratégie de préadhésion, afin d'accroître la cohésion économique et sociale et d'éviter les incidences défavorables d'importantes différences de revenu au sein des États membres et entre eux. Il demande également que des initiatives soient déployées afin de pouvoir financer les investissements intérieurs et extérieurs et, par là, accélérer la convergence des revenus par tête. Le Parlement souligne que les quatre objectifs de protection sociale (revenu par le travail, allocations de chômage, pensions et soins de santé) sont valables à la fois pour l'Union européenne et pour les PECO. Par ailleurs, il juge essentiel que les sociétés établies dans l'Union européenne se conforment à ses normes sociales et environnementales lorsqu'elles opèrent et (ou) investissent dans les pays candidats. La Commission est invitée à négocier un code de conduite inspiré de celui adopté par l'OCDE sur les aspects sociaux et écologiques des multinationales et à veiller à ce que les programmes et projets financés par l'Union européenne en faveur de la restructuration du secteur industriel intègrent les aspects relatifs à l'emploi, à la protection sociale, à l'égalité entre les hommes et les femmes et au respect de l'environnement. Le Parlement demande que des efforts accrus soient consentis pour développer davantage encore le dialogue social, afin de contribuer au développement de la démocratie, à l'expansion des régimes de sécurité sociale, de soins de santé et de pensions, à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, ainsi qu'à la garantie de l'égalité des chances et de traitement dans le cadre de la politique du marché de l'emploi. Il demande qu'une attention accrue soit accordée à l'égalité entre hommes et femmes et aux problèmes des mineurs et souhaite que des mesures soient prises en vue de réduire radicalement l'exclusion sociale et la pauvreté dans les PECO et afin de lutter contre les discriminations fondées sur l'origine raciale ou ethnique.